

CONSTAT DE PERIL

IMMEUBLE 79 ET 77 QUATER RUE PIERRE LAROUSSE

Je soussigné Olivier COLUMELLI, Directeur des bâtiments de la ville de Malakoff, atteste m'être rendu, le 2 septembre 2024 à 10h30, dans les immeubles situés au 79 et 77 quater avenue Pierre Larousse à Malakoff pour établir le constat suivant :

Une fuite survenue sur la canalisation d'alimentation en eau située sous la voirie a provoqué les désordres suivants :

- Affouillement de l'assise de la voirie
- Effondrement de la partie enterrée du mur de façade de l'immeuble 79 rue Pierre Larousse.

A mon arrivé sur place, les immeubles étaient évacués, les abords du périmère sécurisés et les alimentations en eau et en gaz neutralisés.

CONSTAT VISUEL

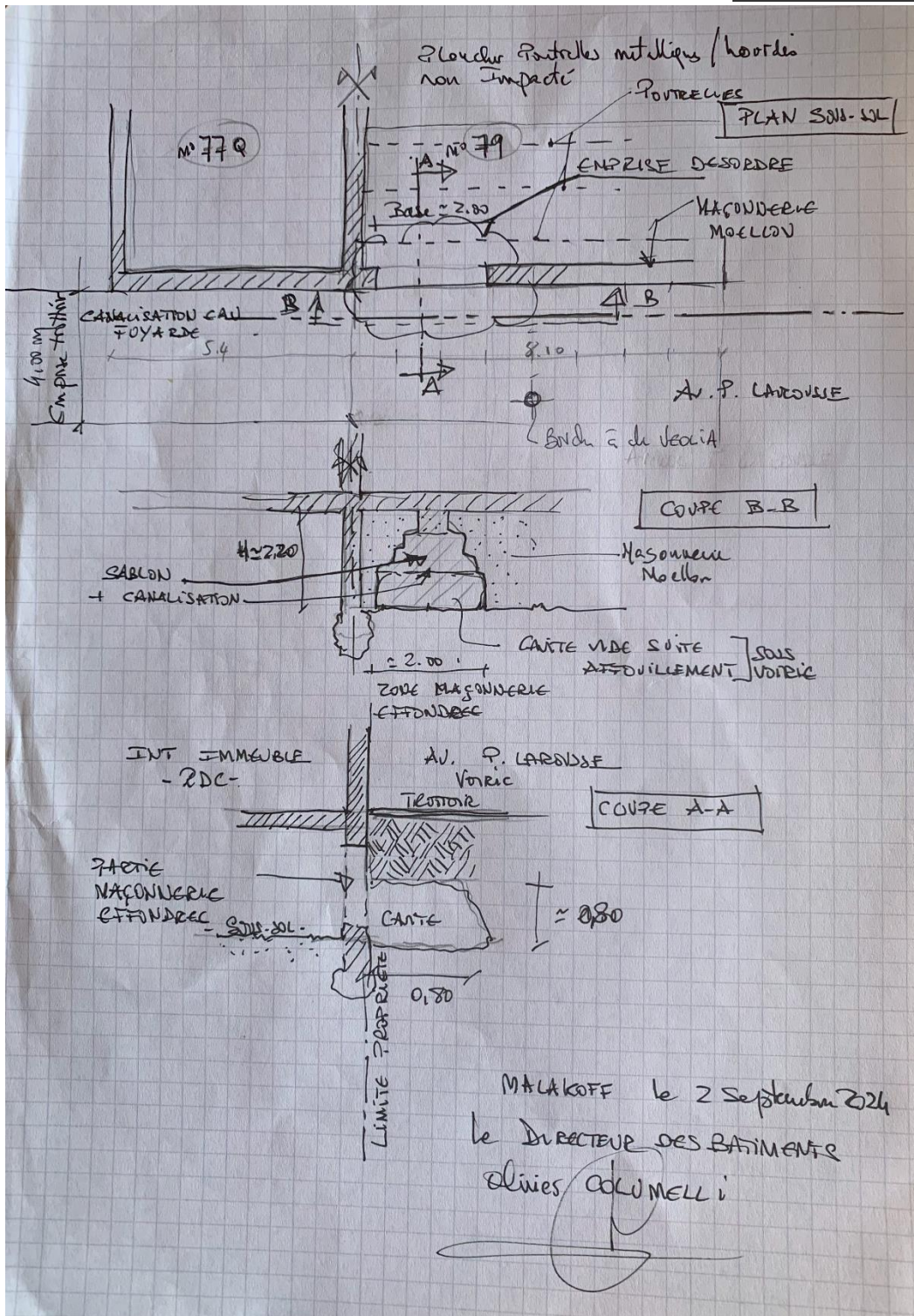
Immeuble 79 Pierre Larousse

Les désordres se situent exclusivement en cave – voir photo et croquis ci-dessous.

- Grande présence d'eau au sol provenant de la fuite d'eau
- Le long de la façade un pan de mur du sous-sol situé le long de la voie publique est totalement affaissé sur une emprise triangulaire d'environ 2,00 mètres de base sur 2,00 mètres de hauteur.



PHOTO 1 VUE DEPUIS LA CAVE VERS LE MUR DE FACADE



PLAN SCHEMATIQUE

Après l'effondrement d'environ un tiers du mur du sous-sol, le mur de façade est fragilisé et la partie supérieure repose désormais sur une « forme de linteau » instable, composée de moellons mal jointoyés et non cohérent.

En arrière plan de la photo 1 on voit une cavité qui a été créée par la fuite d'eau et qui se situe sous la voirie. L'ensemble du trottoir repose sur le sablon dont la cohésion est maintenue par les canalisations.

Pour soulager les canalisations nous avons fait déposer le trottoir et aspiré dessous



PHOTO 2

CONSTAT VISUEL

Immeuble 77 quater Pierre Larousse

Nous n'avons pas constaté de désordre au niveau du 77 quater de l'avenue Pierre Larousse, cependant étant donné l'ancienneté des 2 immeubles, il est probable que le mur mitoyen de ces deux immeubles est commun et que les planchers de ces 2 immeubles reposent sur le même mur mitoyen.

CONCLUSION

Considérant l'importance des désordres observés nous estimons que les deux bâtiments présentent un réel risque d'effondrement.

En conséquence, nous avons prononcé un état de péril imminent des deux immeubles précités, à savoir, le 79 avenue Pierre Larousse et le 77 quater avenue Pierre Larousse à Malakoff.

Fait pour valoir ce que droit
Le directeur des bâtiments de la Ville de Malakoff
Olivier CUMELLI